Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/03/2023 à 15h52
Réference de l'AR : 054-200043693-20230315-2023_19-DE
Affiché le 20/03/2023 ; Certifié exécutoire le 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-02-04

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 15 MARS 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	36	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	3	(b)
Nombre de procurations	2	(c)
Soit un total de votants potentiels de	41	(a+b+c)

Objet
RAPPORT ACTIVITE 2022 MMD 54

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- SAPA D (BOISMONT)– GRETHEN P (CHARENCY)- GEORGES D (DONCOURT) -J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –C PERCHERON (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-L -TROMBINI AM (LONGUYON) – LECOINTRE C (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)- P HIBLOT (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) - R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)-VERRON L (VILLERS LA CHEVRE)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)-

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : ROUYER G (COLMEY)- LEROY C (VILLERS LE ROND) – HEIL E (VIVIERS SUR CHIERS)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:**

P GUILIN (BEUVEILLE) à JF AZZARA BEUVEILLE - FOULON N LONGUYON à JP JACQUE LONGUYON-

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 17/03/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 09 MARS 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

L'activité de 2022 vient confirmer un niveau d'activité soutenu avec :

- **Une tendance à la progression lente mais régulière des prestations d'assistance technique réglementaire**
- **La poursuite de la progression de l'activité d'ingénierie.**

L'agence est en outre toujours beaucoup sollicitée pour des conseils diffus et demandes de renseignements difficilement quantifiables, à laquelle l'équipe répond par mail, téléphone ou parfois par des réunions ponctuelles lors de déplacements pour d'autres motifs.

24 communes et 1 intercommunalité ont adhéré en 2022 portant ainsi le nombre d'adhésion à 547 collectivités

85% des communes du département sont donc adhérentes à MMD 54.

Concernant les EPCI, seuls deux ne sont pas adhérents : La Métropole du Grand Nancy et la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson.

POUR RAPPEL, MMD 54 INTERVIENT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS PAR DEUX BIAIS :

• dans le cadre de marchés de prestations (avec devis en fonction du coût réel) conclus avec ses membres conformément aux principes de la quasi régie,

• dans le cadre des conventions d'assistance technique conclues entre les collectivités éligibles et le Département, pour tout ce qui concerne le conseil amont dans l'ensemble des domaines et l'assistance au suivi des dispositifs d'assainissement

Le Conseil prend acte du rapport présenté

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Fait à LONGUYON le 17/03/2023

Jean-Pierre JACQUE